…lement étouffé, il perdait connaissance et tombait.

Ce fut une mort épouvantable; vers trois heures de l'après-midi, les pèlerins reprirent leur vol et des khammes venant constater les dégâts trouvèrent la victime morte asphyxiée, couchée sur un monticule d'acridiens, véritable mausolée.

Détail affreux : dans leur voracité, les sauterelles avaient dévoré la barbe, les cheveux et la cravate d'alfa du mort.

La population est consternée ; le vol mesurait plusieurs kilomètres de longueur sur deux lieues de largeur.

La fête française à Bruxelles

Bruxelles, 18 mai. — Immense succès pour la fête organisée par la Société de bienfaisance française avec le concours de la musique des équipages de la flotte à Brest. Le concert a été superbe et l'enthousiasme a son comble.

La fête s'est terminée par un ballet qui a été des plus réussis.

Un accident, qui n'a pas eu de suite, s'est produit pendant les danses : le premier sujet, en levant sa danseuse, Mlle Soso, ayant mal calculé son élan, est tombé au milieu des pupitres de l'orchestre; le public qui poussait des cris d'effroi, a été vite rassuré en voyant les deux artistes réapparaître sur la scène.

Les noms de M. Picard, auteur de la pièce, et de M. Astin, auteur de la musique, ont été acclamés.

Un feu d'artifice a clôturé à minuit la fête qui a eu un immense succès.

La situation en Italie

Rome, 18 mai. — La situation est toujours assez mauvaise.

A Come, il y a eu plusieurs arrestations et les troupes ont campé en permanence sur les places principales.

L'influenza à Londres

Londres, 18 mai. — Jusqu'à hier, 84 membres du Parlement avaient été frappés par l'influenza; depuis ce matin, il faut ajouter à cette liste les noms de MM. Justin Mac Carthy, Halley, Stewart et H. Byron Reed.

Lord Derby va mieux, ainsi que le duc de Richmond et M. Numdella.

L'épidémie continue ses ravages à Sheffield, où il y a eu, la semaine dernière, 570 décès, dont 112 directement attribués à l'influenza.

Dans quelques villages du Yorkshire, l'épidémie sévit avec une telle rigueur que les bras font complètement défaut pour le travail de la terre dans les fermes.

Plus de deux mille personnes sont atteintes à Bradford, et, à York, on estime à cinq mille personnes la mortalité causée par les bronchites ou pneumonies, compliquées d'influenza.

En revanche, M. Gladstone se remet si rapidement qu'il pourra prononcer un discours à Hawarden, mardi prochain, à l'occasion de l'inauguration d'une salle de gymnase. On organise des trains de plaisir pour transporter à Hawarden les admirateurs toujours fervents du *great old man*.

Manifestation patriotique à Belfort

On télégraphie de Belfort :

« Une manifestation patriotique a eu lieu dimanche à Belfort. Une soixantaine de membres de la Société amicale des anciens mobiles du canton de Larbresse, près de Lyon, uniquement composée des mobiles de la 1re compagnie du 1er bataillon du 65e régiment provisoire, sont arrivés samedi soir pour visiter les lieux où ils combattirent en 1870-71; ils ont profité de leur séjour pour honorer la sépulture de leurs camarades morts pendant le siège de Belfort.

» Dimanche à 8 h., précédés des tambours et clairons les sapeurs-pompiers de Belfort se sont rendus à l'église où un service funèbre a été célébré. De là ils se sont dirigés au cimetière et ont déposé une magnifique couronne au pied du monument élevé à la mémoire des mobiles. Deux allocutions patriotiques ont été prononcées par M. Thorigny, capitaine des mobiles, président de la société et par M. Macé, capitaine des pompiers de Belfort, combattant du siège.

L'amnistie

Un décret amnistie presque tous les condamnés du 1er mai.

Les suicides de soldats en Allemagne

Les journaux publient une statistique d'après laquelle dans l'armée prussienne, le 12e corps (Saxon) et le 13e (Wurtembergeois), pendant les quatre années 1884-1888, il n'y aurait pas eu moins de 949 suicides de soldats officiellement constatés. Le chiffre le plus haut aurait été atteint par le 5e corps (Posnanie) puis par le 3e (Berlin), le moindre par le 7e (Westphalie). C'est surtout au moyen de leurs fusils que les soldats se suicident.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La liberté de la rue. — De ce que nous n'avons pas répliqué à l'un de ses articles, l'*Avenir* conclut fort inexactement qu'il nous a convaincu. Le dicton d'après lequel « qui ne dit mot consent » est faux comme tous les dictons, surtout quand il s'agit de polémiques locales. Nous n'aimons pas les discussions trop prolongées sur des sujets qui reviennent fréquemment dans les journaux; nous estimons qu'elles font perdre beaucoup de temps, qu'elles sont le plus souvent inutiles et qu'elles n'offrent guère d'intérêt pour le public.

Quand nous avons dit notre sentiment sur tel ou tel incident notable, ou quand nous en avons tiré un enseignement pour nos lecteurs, comme nous l'avons fait à propos du cortège musical de la *Paix*, d'abord interdit puis très heureusement autorisé, cela nous suffit et nous passons à autre chose. Que l'*Avenir* soit partisan de la liberté de la rue pour les cortèges laïques et qu'il soit contraire à cette même liberté pour les processions catholiques, nul ne l'ignore et il nous avait paru superflu de le répéter à nos lecteurs.

Mais puisque la question telle que nous l'avions posée semble intéresser le collaborateur de l'*Avenir*, nous ne voyons pas d'inconvénient à reprendre une conversation qui ne saurait être désagréable avec un contradicteur aussi courtois.

Si, à l'*Avenir*, on a de la mémoire, nous en avons aussi.

Il est bien vrai qu'à la Mi-Carême de l'année où les processions furent interdites à Roubaix, il y avait eu une mascarade organisée sous le bienveillant patronage de plusieurs membres de la Municipalité ; on y tournait en dérision de la façon la plus grossière des dogmes de la Religion catholique : la Confession et l'Eucharistie.

C'était une provocation voulue, calculée. On désirait soulever des incidents permettant d'expliquer — sinon de justifier — aux yeux du public, l'interdiction des processions résolue à la Loge maçonnique. Il est non moins vrai que des catholiques indignés donnèrent aux gens de la mascarade une leçon de convenance et du respect dû aux choses saintes. L'*Avenir* constate lui-même, après dix ans, le « mauvais goût » de ce cortège carnavalesque. A la Fête-Dieu qui suivit on organisa, contre la procession, une véritable émeute dont des administrateurs municipaux étaient les promoteurs. Ce fut le prétexte de l'arrêté municipal qui interdit les processions.

Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il faut empêcher toute manifestation légitime et pacifique sur la voie publique ? Nullement. Cela montre seulement que l'autorité doit être « l'autorité »; qu'elle doit avoir le sens exact de ce qui peut être permis et de ce qui doit être défendu, une idée suffisamment nette de ses devoirs et de ce qu'elle doit à ses concitoyens de toute opinion.

Quelques exemples préciseront notre pensée.

Un crime a été commis : un directeur d'usine a été assassiné. Le meurtrier s'est suicidé; ses amis politiques, ceux qui croient comme lui que l'assassinat est un moyen de propagande, veulent aller sur sa tombe glorifier le crime et le criminel. Si j'exerce l'autorité, je les informe que ce qu'ils veulent faire étant contraire à toutes les lois divines et humaines, je suis déterminé à empêcher leur manifestation. S'ils s'obstinent, je disperse leurs groupes ou plutôt je ne les laisse pas même se former. S'ils ont des emblèmes séditieux, je les oblige à les faire disparaître. J'emploie toutes les forces dont je dispose pour les réduire à l'obéissance.

J'agis de même si vous voulez insulter à la Religion d'un certain nombre de vos concitoyens; j'interviens ici pour vous ramener à une notion plus juste de ce qu'on se doit entre gens bien appris.

En revanche, vous êtes partisan du travail de huit heures ; vous vous croyez nombreux, et vous voulez, par une manifestation publique, impressionner l'opinion et les pouvoirs gouvernementaux ; ou bien vous désirez charmer les yeux et les oreilles de vos concitoyens par la formation en cortège de trois ou quatre sociétés musicales ? Faites à votre aise ! La réforme que vous voulez est plus ou moins pratique, plus ou moins raisonnable, mais, enfin, elle n'a rien de malhonnête en elle-même. Quant à la musique, elle adoucit généralement les mœurs, lorsque deux sociétés rivales ne se prennent pas aux cheveux et ne se traînent pas dans la boue au retour d'un concours. Manifestez donc en faveur de votre réforme : faites retentir l'air de vos accords ! nous conviendrons ensemble des rues que vous parcourrez; je vous protègerai contre ceux qui voudraient vous molester, comme je protègerai au besoin contre vous les citoyens paisibles que vous voudriez, par hasard, entraîner malgré eux à votre suite.

Mais si les catholiques désirent affirmer publiquement leurs croyances et les glorifier, vous ne trouverez pas mauvais que, non seulement je les y autorise, mais que je les protège dans l'accomplissement d'un acte aussi légitime qui n'est autre chose que le libre exercice d'un culte reconnu, libre exercice que je suis même obligé de leur assurer en vertu du Concordat.

Et si vous vous avisez de les insulter et de les troubler (ce que ne ferait pas, je le sais bien, l'écrivain de l'*Avenir*, mais ce qu'ont fait, il y a dix ans, ses meilleurs amis), eh bien, j'agis tout autrement qu'on a agi il y a dix ans, je vous traite comme de vulgaires perturbateurs et je vous mets au violon avec ou sans *Marseillaise* à votre choix.

Supposez maintenant, contre toute apparence, que des catholiques aient le mauvais goût d'organiser une cavalcade pour tourner en dérision les prêches protestants, je leur signifie qu'ils dépassent la mesure à leur tour, et j'interdis leur cavalcade.

L'*Avenir* commence-t-il à comprendre comment nous entendons la « liberté de la rue ? » Nous lui résumerons ainsi notre pensée : Permettre et *protéger* sous le contrôle de sages règlements toutes les manifestations qui ne troublent pas l'ordre matériel et moral dans la population et qui ne sont une insulte pour personne ; réprimer rigoureusement — et vigoureusement — toutes celles qui ne présentent pas ces garanties.

En dehors de ces règles, il n'y a plus qu'anarchie et chaos et on en arrive à ce résultat révoltant pour le sens commun : c'est que Pierrot et Arlequin peuvent, aux jours de carnaval, s'ébattre à leur aise dans les rues de Roubaix, qu'on peut y rencontrer de longues files de chars de masques, et que ces mêmes rues sont interdites au Christ, à Celui que des centaines de millions d'hommes adorent comme le fils de Dieu et devant qui un athée lui-même, pourvu qu'il soit intelligent, est obligé de s'incliner s'il veut bien se souvenir que c'est son Evangile qui a fait notre civilisation. A. R.

Réunion de Commissions. — Les 1re, 3e et 4e Commissions se réuniront aujourd'hui, mardi, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

Mont-de-piété, examen des comptes. Soutiens de famille. Acquisition d'un terrain pour un deuxième hôpital. Caisse des retraites : demande du sieur Prengarbe.

La fête de la société coopérative « La Paix ». — Lundi matin, à 11 heures 1/2, a eu lieu le concert annoncé, sans le concours de la musique du *Vooruit* de Gand, qui s'est excusée par télégramme. Elle a été remplacée au pied levé par un groupe de musiciens qui ont exécuté à la perfection de forts jolis morceaux. La société chorale l'*Avenir* a obtenu grand succès dans l'interprétation du chœur les *Paysans*. Le piano a été tenu avec talent par M. Trenteseaux

La conférence de la rue Vallon. — Deux cents personnes environ, lundi après-midi, dans la salle de la coopérative l' « Avenir », rue Vallon. La conférence, annoncée pour quatre heures, a commencé à cinq. Ni M. Fongerousse, ni le citoyen Ferroul n'étaient présents. Jules Guesde était également absent. Au bureau siégeaient les citoyens Carrette, Varlet et Sable.

Un orateur du parti ouvrier de Lille a pris d'abord la parole, se félicitant, dans l'intérêt des travailleurs, de la fusion des coopératives la *Paix* et l'*Avenir* qu'il annonce comme chose à peu près faite. L'orateur, le citoyen Henri Ghesquier, a refait ensuite, à grands traits, l'historique des événements de Fourmies; puis, avec une réelle éloquence et une grande facilité d'élocution, il a prêché l'organisation des forces ouvrières pour monter à l'assaut des pouvoirs publics.

A son tour, le citoyen Carrette a reconstitué la journée de Fourmies, en démontrant que les ouvriers de cette localité n'avait jamais songé à faire acte de révolutionnaires.

Le compagnon Vercruysse, anarchiste, lui a succédé : après avoir parlé, lui aussi, de Fourmies, il a renouvelé les théories familières à son parti. Il a notamment malmené MM. Carnot, Constans et Floquet, qui, sous l'Empire, avaient profité de l'affaire de la Ricamarie pour se hisser sur le piédestal de la République, et qui, aujourd'hui, fusillent à leur tour le peuple sans la moindre pitié. Des cris de: « A bas Constans ! A bas les assassins ! ont accueill ces paroles.

L'orateur a ensuite fait l'apologie de Vanhamme, en disant que la suppression d'un exploiteur n'est pas un assassinat ; et il a conclu en préconisant les moyens violents pour en finir le plus vite possible avec les gouvernements et tous ceux qui les soutiennent.

Le citoyen Ghesquier a répondu à ce discours, qui avait provoqué quelques rixes au fond de la salle. Il a démontré qu'on n'arrivait à rien avec des émeutes ou des tentatives individuelles. Une révolution n'est pas le fait de violences isolées; c'est le résultat d'un état d'esprit général. L'organisation ouvrière, l'éducation ouvrière, bien plus que toutes les émeutes et tous les moyens violents, amèneront une situation d'où la Révolution sortira d'elle-même, conclut l'orateur.

Deux ordres du jour proposés par le citoyen Carrette, sont votés par l'assemblée qui écoute ensuite, avant de se séparer, l'*Insurgé*, chanté par le citoyen Ghesquier.

M. Weerts au salon du Champ-de-Mars. — L'envoi de notre concitoyen, au salon du Champ-de-Mars est des plus remarqués, comme nous l'avions prévu : voici ce qu'en dit l'*Estafette* :

« Boily s'était, au commencement de ce siècle, donné à tâche de fixer en des proportions modestes, la physionomie de ses contemporains en vue. M. Weerts, qui est presque son compatriote, a renoué la tradition. Il est peu d'hommes marquants dont il n'ait déjà reproduit les traits, dans une note très distinguée, avec un accent de vérité qui caractérise la netteté de sa vision et la sûreté de sa brosse.

» A la collection déjà nombreuse qu'on a vu défiler dans les expositions de cercles et aux salons, il ajoute aujourd'hui les portraits de MM. Pierre Legrand, député, Dietz-Monin, sénateur, Boucher-Cadart, président de la Chambre à la cour, Paul Ollendorff, Maurice Albert, notre excellent confrère Mazinghien, bien connu des lecteurs de l'*Estafette* sous le pseudonyme transparent de Georges Nazim, sans compter M. d'Escherny, le comte et la comtesse de la Bontresee. »

La Saint-Mamert. — Lundi, à 11 heures, a été célébré, en l'église paroissiale de St-Martin, un obit anniversaire en mémoire des pompiers décédés. Tout le corps, sous les ordres de M. Lansiaux, capitaine-commandant, assistait à cette cérémonie religieuse, ainsi que les parents des pompiers défunts. L'obit terminé, le corps s'est rendu au cimetière et a déposé 29 couronnes sur les tombes des membres décédés.

A trois heures de l'après-midi, les pompiers, accompagnés de la *Grande-Fanfare*, se sont rendus au tir à la cible, au local du *Tir National* et sont rentrés vers sept heures en leur hôtel. Voici le résultat du tir :

1er, Baury, sapeur. Deux services en argent d'une valeur de 60 francs ; 2e, Fried, adjudant. Une cafetière en argent d'une valeur de 50 francs; 3e, Lucq, sapeur à Hache. Six cuillers d'une valeur de 38 fr; Louis Renard, caporal. Un régulateur d'une valeur de 27 fr.; 5e, Seynave, sergent-major. Un service à découper d'une valeur de 20 francs.

6e, Decornet, tambour. Une montre à remontoir d'une valeur de 15 francs; 7e, Théodore Lepercq, sergent. Un réveil-matin; 8e, Oxembre, sergent en retraite. Une pipe en écume; 9e, Louis Delannoy, sergent-sapeur. Un porte-cigare; 10e, Alphonse Bouzin, sergent. Une surprise; 11e, H. Thoolf, sapeur. Une surprise

Noces d'or. — Lundi, à onze heures et demie, une messe a été dite en l'église St-Sépulcre, par M. le curé de la paroisse, en l'honneur de M. et Mme Dumortier-Hespel, qui célébraient leurs noces d'or.

Les vénérables jubilaires, encore pleins de santé, étaient arrivés, de la rue de l'Industrie, où ils habitent, suivis de 70 membres de leur famille, et escortés de nombreux amis.

Après l'évangile, M. l'abbé Debacke a adressé une touchante allocution à M. et Mme Dumortier, dont il a retracé la vie de probité et de travail.

La maîtrise et la symphonie de Notre-Dame, sous la direction de M. Peers, prêtaient leur gracieux concours à la cérémonie.

A la sortie de la messe, les habitants du quartier ont offert, aux deux vieillards, une superbe couronne, puis le cortège s'est rendu chez M. H. Delberghe, rue de l'Epeule, un des neveux, où des compliments et des souhaits, avec bouquets, corbeilles et cadeaux de tous genres ont été présentés.

Un banquet a eu lieu à deux heures *Aux Champs-Elysées* ; inutile de dire que le plus vif entrain et la plus franche gaîté ont présidé à cette fête de famille.

Tombé dans le canal. — Vendredi soir, vers six heures, plusieurs gamins jouaient sur la berge du canal, au quai de Wattrelos. L'un d'eux, Théophile Couteliez, âgé de onze ans, fit un faux pas et tomba dans l'eau. Ses petits camarades essayèrent vainement de lui porter secours. Par bonheur passait M. Adolphe Havez, préposé de douanes, qui, n'écoutant que son cœur, se jeta dans le canal tout habillé. Après quelques minutes d'efforts, M. Havez saisit le petit Couteliez par le bras, et parvint à le retirer sain et sauf.

L'enfant fut transporté dans un estaminet où un docteur lui prodigua ses soins, puis le fit transporter chez ses parents, quai de Wattrelos, cour Delatrre.

L'état du jeune Couteliez n'est pas grave.

Un enfant tombé dans l'eau. — Dimanche soir, vers sept heures, le bruit courait dans le quartier de la Potennerie, qu'un enfant, s'était noyé dans le bassin de l'établissement de M. Cavrois. L'accident avait été, par bonheur, considérablement grossi, comme on va le voir.

Vers six heures et demie, plusieurs enfants jouaient à *la Potennerie*, près du bassin de M. Cavrois; soudain l'un d'eux, un garçon de neuf ans, tomba à l'eau. Retiré quelques instants après, le petit imprudent fut transporté dans un estaminet où on lui prodigua des soins, en attendant l'arrivée des parents qui accoururent affolés, ne croyant plus trouver leur enfant en vie. L'état de l'enfant est assez grave, mais on espère pouvoir le sauver.

Un noyé. — Lundi matin, vers huit heures, des enfants, jouant sur la berge du canal, près de la passerelle du Pile, aperçurent, flottant sur l'eau, le cadavre d'un homme.

M. Vanaboste, marchand de légumes, retira le cadavre, qui fut reconnu pour celui de M. C...

On attribue ce suicide à un accès d'aliénation mentale. Depuis quelque temps, en effet, M. C... n'avait plus l'esprit bien équilibré.

M. C... laisse une veuve avec trois enfants.

Deux arrestations rue de la Gare. — Dimanche soir, vers dix heures et demie, un agent de sûreté arrêtait, rue de la Gare, une jeune fille qui exerçait un métier inavouable.

Un employé de commerce, M. D... voulut, s'interposer. L'agent le conduisit au poste, en même temps que la jeune fille.

Une rixe entre militaires et civils. — Lundi soir, vers six heures, une discussion s'éleva rue Archimède, entre des militaires du 145e de ligne et des Roubaisiens au sujet des faits de Fourmies. Des injures furent échangées, puis on en vint aux mains; il y a eu force horions de part et d'autre.

Un vol Grande-Place. — Dimanche, vers midi et demi, une dame de la rue de l'Espérance, se trouvait sur la Grande-Place, quand, voulant solder un achat qu'elle venait de faire, elle constata la disparition de son porte monnaie contenant une somme de vingt francs et une broche en or.

Malgré ses recherches, elle n'a pu découvrir l'adroit filou.

Concours de chiens ratiers. — Dimanche à quatre heures, a eu lieu, un concours de chiens ratiers, dans la salle du *Brouteux*, chez M. Huss, place de la Liberté; l'assistance était nombreuse ; il y avait 210 fr. de prix, répartis en trois catégories; trente chiens ont pris part au concours ; chacun d'eux avait 5 rats à détruire. Voici les résultats :

1re catégorie. — Chiens de 1 à 8 kil.: 1er prix, 35 fr., *Miss*, à M. Delcourt, de Reckem, 15 secondes; 2e, 20 fr., *Tip*, à M. Huss, de Roubaix, 18 secondes, 3e, 15 fr. *Mina*, à M. Sève, de Tourcoing, 21 secondes.

2e catégorie. — Chiens de 8 à 13 kil.: 1er prix, 35 fr., *Boulanger*, à M. Philippart, de Tournai, 11 secondes ; 2e, 20 fr., *Charmante*, à M. Sève, de Tourcoing, 13 secondes; 3e, 15 fr. partagé entre *Noirou*, à M. Brontin, 15 secondes et *Cognac*, à M. Denis, de Roubaix, 15 secondes.

3e catégorie.—Chiens de 13 kil. et au-dessus : 1er prix, 35 fr., *Baloufart* à M. Marc, de Lille, 10 secondes ; 2e, 20 fr., *Fox*, à M. J.-B. Baert (dit Clémence) de Roubaix, 16 secondes. 3e, 15 fr., *Phœbé*, à M. J. Rousseaux, de Roubaix, 23 secondes.

— A la même heure, différentes parties avaient lieu chez M. Jean Lepers, rue de Lannoy, près de l'octroi : la première entre *Turc*, à M. Gahyde, et *Blanche*, à M. Delchambre, de Roubaix ; la seconde, entre *Fino*, à M. Jean Lepers, et *Sultan*, à M. Lance; la troisième, entre *Bazaine*, à M. Selosse, et *Deprate*, à M. Jules Lefebvre. Chaque chien avait 4 rats à détruire aux deux premières parties et 3 rats à la troisième.

L'enjeu total était de 40 fr. Voici les résultats :

1° *Turc* a mis 23 s. et *Blanche* 14 s. : 2° *Fino* a mis 16 s. et *Sultan* 9 s. 1/2, 3° *Bazaine* a mis 11 s. 1/2 et *Deprate* 9 s

— Lundi matin, à onze heures, plusieurs parties de chiens ratiers ont eu lieu, chez M. Florimond Marissal, *Au Ratier-Club*, rue de l'Hommelet ; chaque chien avait 5 rats à exterminer. Voici les résultats :

La première partie a eu lieu entre *Tom*, à M. Ferdinand Cousart, qui a mis 30 secondes pour détruire des 5 rats, et *Boulot*, à M. Selosse, qui a mis 27 secondes.

La seconde, sans excitation, entre *Castor*, à M. Vinchière, qui a employé 27 secondes pour exterminer les 5 rats, et *Cognac*, à M. Denis, qui a mis 24 secondes.

La troisième, entre *Turc*, à M. Vienne, qui a mis 19 secondes et *Fox*, à M. Barnum (dit le beau Mabré) qui a été occupé 22 secondes pour remplir la même besogne

A une heure, une autre partie a eu lieu *Au Juif Errant* chez M. Séraphin, rue de l'Alma, entre *Charmante* à M. Sève, et *Fox* à M. Séraphin, chaque chien avait cinq rats à détruire; l'enjeu était de 50 francs.

C'est *Charmante* qui est restée vainqueur: elle a détruit les 5 rats en 6 secondes 1/2, son concurrent a mis 19 secondes.

Ces différentes parties avaient attiré beaucoup d'amateurs.

Une attaque nocturne. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, MM. Paul et Maximilien Duprez, de Tourcoing, sortaient de l'estaminet Vercoute, rue d'Alma, lorsqu'ils furent assaillis par cinq individus qui les terrassèrent et les rouèrent de coups. M. Paul Duprez, en se défendant, donna involontairement, plusieurs coups de canne sur la tête d'un nommé Etienne Hanne, de Wasquehal, qui passait.

Au bruit causé par cette bagarre, des agents accoururent, mais quand ceux-ci arrivèrent, les agresseurs avaient pris la fuite après avoir brisé plusieurs carreaux à l'estaminet Vercoute.

Un enfant blessé. — Dimanche soir, vers six heures, plusieurs enfants jouaient à la *balançoire*, boulevard Gambetta, quand l'un d'eux, Achille Pierens, âgé de neuf ans, reçut une lourde pièce de bois au-dessus de l'œil droit. Assez grièvement blessé, il fut transporté dans un estaminet où un docteur lui donna des soins; on le transporta ensuite chez ses parents, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph.

Une ouvrière qui a la main prise dans des engrenages. — Samedi soir, vers six heures, une ouvrière de l'établissement de M. Charles Pollet, rue Watt, Mlle Maria Merlin, âgée de 26 ans, nettoyait son métier à la marche. Dans le mouvement qu'elle fit pour rattraper un chiffon tombé, elle eut la main droite prise dans les engrenages et l'index complètement broyé. M. le docteur Lepers lui prodigua des soins, puis la fit tranporter à son domicile.

Une chute rue de l'Alma. — Dimanche, vers minuit, un homme déjà âgé, concierge chez M. Parent-Lemaire, rue de l'Alma, montait à sa chambre. Au milieu de l'escalier, il manqua le pied, et fut précipité sur le sol. Dans sa chute, il se fractura l'avant-bras gauche. M. le docteur Lepers, immédiatement appelé, lui a prodigué ses soins.

En goguette. — Un patissier, Louis Lasué, âgé de 48 ans et demeurant rue du Bois, stationnait devant sa porte, dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure. Il était absolument dans les vignes et insultait les personnes attardées qui passaient en cet endroit. Ses vociférations attirèrent deux agents en patrouille qui passaient rue de la Gare. A leur approche, Lasné se mit à les injurier et voulut même leur faire un mauvais parti. Mais force resta aux agents, qui conduisirent notre homme au dépôt du premier arrondissement.

Une série de petits accidents. — Dimanche, dans la matinée, un ouvrier fondeur travaillant rue de Tourcoing, se trouvait en haut d'une échelle appuyée sur une grue en fer. L'échelle glissa, n'étant pas bien fixée et le malheureux ouvrier fut précipité sur le sol. Il fut transporté dans un estaminet voisin; M. Delattre, qui lui prodigua ses soins, constata des contusions multiples aux mains et à la figure.

— Un cheval attelé à une voiture appartenant à un marchand de beurre de la rue de Tourcoing passait dans cette rue, vers huit heures. En face de la Banque de France, l'animal s'abattit. Deux dames se trouvaient dans la voiture: l'une d'elles fut projetée sur le sol, par suite de l'arrêt subit du véhicule; dans sa chûte, elle se fractura la cuisse droite. Elle fut transportée dans une pharmacie où elle reçut les soins de M. le docteur Delattre.

— Vers trois heures de l'après-midi, un cabriolet appartenant à M. Valentin-Flipo, traversait à toute vitesse la Grande-Place. En tournant la rue Neuve, le cheval s'abattit et le cocher fut lancé sur le pavé. Il en fut heureusement quitte pour la peur. Tout se borne à des dégâts matériels.

Arrestation d'une expulsée. — Lundi, après-midi, vers une heure, la police a procédé à l'arrestation de Rosalie Leclercq, servante, rue d'Alma, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Croix. — *Un drame au couteau.* — Il y a six années, la nommée Marie Maes, marchande de poissons, demeurant rue de la Limite, 37, s'était séparée de son mari, le sieur De Wendell. Celui-ci vit à Gand, en compagnie d'une autre personne qui lui a donné trois enfants. D'autre part la femme Maes loge en garni, chez elle, un tisserand, Charles Tysbart, âgé de 42 ans.

Dimanche soir, Tysbart et la femme Maes s'en allèrent à la ducasse de Croix, et rentrèrent vers neuf heures du soir. Ils allaient se mettre à table lorsque le mari fit une entrée absolument inattendue. Furieux de la présence de Tysbart, il saisit la lampe et la brisa.

Profitant de l'obscurité, il sortit un couteau de sa poche et en frappa sa femme à la tête et au poignet. S'élançant ensuite sur le tisserand, il lui porta cinq coups de la même arme.

Revenant de nouveau à la femme Maes, il la traîna sur la rue et lui déchira les vêtements en lui disant : « Il faut que tu viennes avec moi.»

Aux cris poussés par la malheureuse, un rassemblement ne tarda pas à se former. De Wendel prit la fuite pendant qu'on transportait la femme Maes dans une maison voisine. Des voisins coururent immédiatement avertir la gendarmerie pendant que d'autres allaient chercher M. le docteur Lepers. Celui-ci arriva de suite et opéra le premier pansement, tandis que les gendarmes procédaient à l'interrogatoire de la victime.

De Wendel, alors que l'on était parti à la gendarmerie, revint de nouveau et frappa à une maison voisine, en se faisant passer pour un agent de police. On le reconnut et on ne lui ouvrit point. Alors, il s'esquiva.

Les blessures des victimes n'offrent pas grande gravité.

De Wendel, un expulsé, a déjà été condamné pour coups et blessures en France et en Belgique. Dans ce dernier pays, il aurait, dit-on, jeté à l'eau, un gendarme qui venait pour le saisir.

Une rixe.— Une bagarre s'est produite, Grande-Rue, dimanche, à sept heures du soir. Deux hommes menaçaient de frapper un individu ivre qui les insultait, lorsque six jeunes gens s'approchèrent pour prendre sa défense. Un autre personnage accourut également au secours des deux premiers et la bataille s'engagea.

Pendant quelques instants ce ne fut que coups de cannes, de poing, de pied. Puis plusieurs prirent la fuite à travers champs pendant que les autres conduisaient un de leurs camarades, qu'on avait foulé aux pieds, et qui avait la figure couverte de sang, à l'estaminet de la ville d'*Audenarde*, ou on lui prodigua des soins.

— Il sera procédé, le lundi 1er juin prochain à 4 heures du soir, dans la salle de la Mairie, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées de la fourniture des livres de prix nécessaires aux écoles communales pendant les années: 1891, 92 et 93. Le montant annuel de cette fourniture est évalué à la somme de 1,100 francs.

— La kermesse n'a guère été favorable aux forains qui n'ont fait, dimanche et lundi, qu'une bien maigre recette. Il faut dire aussi que, durant ces deux journées, le temps ne s'est pas montré clément. A un froid très intense, dimanche, a succédé, lundi une pluie continue; cependant, la soirée de lundi a présenté un peu plus d'animation que celle de la veille : vers dix heures, la foule était énorme.

Wattrelos. — *Un joli succès.* — Au concours d'orphéons qui a eu lieu, lundi, à Denain, l'*Union Chorale*, de Wattrelos, a obtenu le premier prix de lecture à vue avec félicitations du jury. Tous nos compliments à l'*Union Chorale*.

— *Les Enfants de la Lyre* se réuniront aujourd'hui mardi, au local de la société, en petite tenue, pour la réception de l'*Union Chorale*

— *La messe de Pentecôte.* — La fête de la Pentecôte a été célébrée en une solennité toute particulière. La messe du *Saint-Esprit*, de Mazingue, par le choral Saint-Maclou a été supérieurement interprétée. L'*O Salutaris* et le *Tantum Ergo*, chœurs à trois voix, ont également reçu une interprétation digne d'éloges.

— *Le carrousel.*— Dimanche a eu lieu le carrousel de Wattrelos, en dépit du temps froid et peu rassurant qui avait attiré peu de monde.

A quatre heures et demie le cortège s'est formé sur la Vieille-Place et s'est dirigé, en passant par les principales rues, vers la piste établie chez M. Parent, Grande Place.

Les prix ont été vivement disputés, voici la liste des vainqueurs :

1er prix, Adolphe Hoche, de Pecq; 2e, Vandegens, de Coyghem (Belgique); 3e, Jules Verbecq, de Flers; 4e, Ducatillou, de Néchin; 5e, Denis Delmart, de Templeuve; 6e, Droulers, d'Hem.

1re surprise, Henri Bourgeois, de Pecq; 2e, Vanneste, de Courtrai; 3e, Jules Hoche, de Luyngnes; 4e, Castelain, d'Ascq.

Pendant le carrousel, au moment où l'un des pelotons rentrait dans la piste, le cheval de M. Grimonprez s'est cabré et a désarçonné son cavalier. Celui ci a pu remonter sur sa bête, et n'a reçu que des contusions sans gravité.

— *Entre marchands.* — Dimanche soir, vers cinq heures à la suite d'une discussion entre enfants, le sieur Charles Morlinghem a insulté M. Auguste Vandeputte et menacé de lui faire un mauvais parti. Au cours de sa colère, et ne sachant se maîtriser, Morlinghem saisit un tonneau vide, qui se trouvait sur la voiture de Vandeputte, et le lança sur son adversaire; celui-ci, heureusement, ne fut pas atteint. La sœur de Morlinghem, de son côté, se mettant de la partie, s'empara d'un seau qu'elle jeta sur M. Vandeputte, à travers un châssis. Le seau n'a occasionné que des dégâts matériels.

Lannoy. — *La Saint-Mamert.* — Dimanche, à l'occasion de la Saint Mamert, a eu lieu la fête des sapeurs-pompiers. Dans l'après-midi un grand banquet a réuni tous les pompiers en leur local; la fête, qui s'est prolongée jusque une heure assez avancée de la nuit, a été comme d'habitude très animée.

— La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août suivant, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira le 19 mai, à 4 h. 1/2 du soir sur la place.

Tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la commission, aux jour et heure plus haut indiqués, les chevaux, juments mulets et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi : 3 ans pour les chevaux et juments, 4 ans pour les mulets et mules.

Hem — *Un incendie.* — Un incendie a dévoré, dans la nuit de dimanche à lundi, une maisonnette d'ouvrier, sise au hameau du Civron.

Le feu a pris vers neuf heures et demie et s'est rapidement propagé.

Des secours n'ont pas tardé à arriver : on remarquait notamment des pompes des villages voisins; mais tout fut inutile, l'eau faisant complètement défaut.

Tout a été consumé et les murs se sont écroulés.

Cette maison appartenant à Mme veuve Masure de Lys-les-Lannoy; elle était isolée et avait été évacuée à la suite d'une maladie de ses derniers habitants.

Questions d'hygiène. — Chacun connaît aujourd'hui grâce aux discussions de l'Académie de médecine, les dangers que présente dans nos régions la consommation de l'eau ordinaire, le plus souvent chargée de microbes aussi variés que peu réjouissants. Le public n'a cependant pas renoncé tout à fait à cette eau.

Pourquoi ?

Surtout parce que c'est encore le moyen le plus économique et le plus commode de se rafraichir.

Cette considération a amené les propriétaires de la célèbre source ferrugineuse du Saulchoir a rechercher le moyen d'assurer au public le plus d'avantages possibles d'économie et de commodité, tout en présentant des garanties certaines au point de vue de l'hygiène. Ils y ont complètement réussi en vulgarisant les eaux merveilleuses du Saulchoir, et en les mettant à la portée de toutes les bourses.

Tout le monde sait que d'éminents chimistes et médecins ont analysé ce produit : ces analyses, faites avec le plus grand soin, ont classé l'eau du Saulchoir bien au-dessus de ses rivales. Elle est reconnue aujourd'hui comme la première et la plus digestive des eaux de table, et des médecins la recommandent, comme un puissant tonique, aux anémiques, aux névroses, à tous ceux qui se trouvent dans un état de faiblesse ou de débilité.

On trouve l'eau du Saulchoir chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Dubureq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Debardt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM Cheminade (Epicerie Centrale); Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dendievel, rue Saint-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette; Ducoulombier, Henri Vorcux, rue de l'Ommelet; Desfontaines, Grande-Place. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53177—26505

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

18 mai 1847. — Un projet de loi du 31 mars 1847 proposait un tarif réduit pour les nankins et la levée de la prohibition en faveur des navires étrangers qui nous amenaient ces tissus. La Chambre consultative de Roubaix fit aussitôt appel au Comité de défense du travail national pour le prier de s'opposer de toutes ses forces à l'adoption de ce projet si funeste pour notre industrie. « Le nankin fabriqué à Roubaix, écrivait-elle le 18 mai, est plus parfait de tissu et aussi indélébile de couleurs que n'importe quel nankin étranger. Si la prohibition est levée, les Anglais, qui de suite viendraient nous approvisionner, nous apporteraient tout simplement des nankins fabriqués à Manchester par les mêmes moyens qu'à Roubaix. En vain prétendrait-on favoriser notre marine marchande ; toute la consommation française réunie ne lui procurerait pas un chargement de 400 tonneaux. Ce qu'on veut évidemment, c'est sacrifier l'industrie du pays a l'industrie étrangère. » (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 68).

PATRONS ET OUVRIERS

Ce qu'ils doivent faire

Tous nos lecteurs ont admiré comme nous l'émouvante allocution prononcée, lors des funérailles des victimes de la catastrophe de Fourmies, par M. le doyen de St-Pierre.

Ces nobles pensées inspirées par la charité chrétienne et par le plus pur patriotisme ne sauraient être trop connues ni trop répandues. Et nous avons cru répondre au désir de beaucoup de nos concitoyens en faisant imprimer ce discours en *tract* pour la propagande.

Tous ceux qui comprennent quels devoirs s'imposent au patron et à l'ouvrier dans ces temps troublés, tous les amis de la Paix sociale, voudront répandre autour d'eux cette petite feuille. C'est la parole d'un homme distingué vivant au milieu des populations industrielles, d'un Citoyen aimant sa Patrie, d'un Prêtre héroïque, d'un Pasteur qui a prouvé qu'il était prêt à donner sa vie pour son troupeau. A tous ces titres, cette parole mérite d'être écoutée et entendue et ceux qui la distribueront parmi leurs amis, parmi leurs ouvriers, feront œuvre utile et bienfaisante.

Le discours de M. le Doyen de Fourmies est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

Le cent, 1 fr. 50. — Le mille, 10 fr.

TOURCOING

La divagation des chiens. — M. le Maire vient de prendre à ce propos un arrêté qu'il est bon de signaler à l'attention :

« Nous, Maire de la Ville de Tourcoing, Chevalier de la Légion d'Honneur, et de l'Ordre de Léopold de Belgique,

» Rappelons aux habitants notre arrêté en date du 10 octobre 1885 ainsi conçu :

» Considérant que des accidents déplorables sont trop souvent causés par les morsures de chiens enragés. Que le défaut de surveillance de la part de propriétaires de chiens et la divagation de ces animaux sont les causes les plus actives de la propagation de la rage.

» Arrêtons : Art. 1er. Il est interdit de laisser circuler aucun chien dans les rues, places et voies publiques du territoire de la commune, à moins qu'il ne soit tenu en laisse. Tout chien circulant en dehors de cette condition sera immédiatement abattu sans préjudice des poursuites à exercer contre le propriétaire.

» Art. 2. M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté. » (Signé) V. Hassebrouck.»

FEUILLETON DU 20 MAI 1891. — N° 31

HONNEUR ME TIENT

Par LOUIS DAVYL

PREMIÈRE PARTIE

ABEL

VII

— Si, monsieur le marquis, Me Suleau, un notaire.

— Ensuite ?

— Une lettre pour monsieur le marquis.

Alain décacheta.

C'était la lettre de M. Poirier lui réclamant la traite.

Décidément, je suis perdu !

Et il gravit l'escalier, la tête basse et les jambes cassées.

VII

Lorsque, vers six heures et demie, Amélie descendit de son appartement, toute prête pour recevoir ses hôtes, les domestiques eux-mêmes, en train de dresser le surtout, restèrent éblouis par tant de charmes et une si candide beauté.

Rien de plus simple que sa toilette : une robe de soie rose thé avec deux légers volants formant la robe et bordant la jupe ; bas et souliers de même nuance ; un bouton de rose à l'échancrure du corsage et, dans les cheveux, une fleur très épanouie et [illegible] sur la même tige.

Son opulente chevelure était relevée en un gros chignon retenu par un simple peigne d'écaille. A chaque [illegible] une goutte de rosée.

[illegible] semblait la bordure d'un portrait en-[illegible]

d'une si douce façon et son regard s'abaissa si complaisant et si satisfait sur le service et sur ceux qui l'avaient dressé, que tout le monde se trouva doublement payé de sa peine.

Son grand-père, assis près de la fenêtre, l'attendait dans le salon.

— Suis-je belle ? demanda-t-elle en s'avançant vers le vieillard.

Il se souleva, et son regard, toujours un peu triste, contempla longuement le dernier reste de ses affections et de son bonheur.

— Ma chérie, au Ciel, les ailes des anges doivent être de cette couleur. Quand j'y serai, si Dieu m'accorde cette grâce, je les regarderai en me rappelant ma chère mignonne.

Elle prit la tête du bonhomme, entre ses bras et couvrit de baisers son vieux visage.

— Tu dois t'apercevoir que je n'ai point peur de déranger ma toilette.

— Tu es contente ?

— Je suis heureuse... Papa, comment placeras-tu tes invités ?

— Ma fille, c'est toi que ce soin regarde.

— Eh bien, alors, voici comment je grouperai mes personnages...

— Voyons !

— Mme de Mauclerc à ta droite ; M. Alain à la mienne.

— Non, ma chérie ; ce sera le chevalier que tu placeras à ta droite.

Amélie rougit.

— Tu as raison, c'est vrai; l'âge avant tout. A sa gauche, Mlle Madeleine; près d'elle, M. Poirier et M. Jean Leroux près de Mme de Mauclerc.

Le vieillard ne cessait de contempler son enfant et, malgré les efforts d'Amélie pour le faire sourire, il restait préoccupé et songeur.

— Ne sois pas triste, cher papa, puisque tu m'aimes tant !

A cet instant, un vaste landau, doublé de satin gris fer et portant sur ses panneaux l'écusson des maîtres, entra dans la cour et décrivit un large cercle, afin de venir se ranger devant le perron de l'hôtel.

Deux domestiques en grande livrée attendaient, immobiles, devant chaque battant de la porte donnant le vestibule.

Conduits par Wilks, deux alezans magnifiques, et aux grandes actions — ceux-là mêmes du à Moïse — s'arrêtèrent net au pied de l'escalier de pierre.

Précédée des deux laquais, Mme de Mauclerc marchait la première, suivie de Madeleine, du chevalier et d'Alain.

Vaillant et sa petite-fille se tenaient debout à l'entrée du salon, grand ouvert.

Mme de Mauclerc avait pris son meilleur visage.

Elle tendit la main au vieillard.

— Je suis ravie de me trouver chez vous, monsieur Vaillant.

Puis, attirant à elle Amélie.

— Vous, venez que je vous embrasse ; vous êtes jolie à faire peur à toutes les mères.

Madeleine, elle aussi, embrassa très affectueusement la jeune fille.

— Mademoiselle Amélie, demanda le chevalier, si vous me permettiez de faire comme ces dames, cela me rajeunirait.

— Et me porterait bonheur ! répondit la jeune fille; donc embrassez-moi, monsieur le chevalier.

Le chevalier se pencha vers elle, et déposa un baiser sur son front.

— Irène, dit-il, regardez donc, ce n'est point une petite demoiselle, c'est une fleur à peine éclose, et que son grand-père vient de cueillir.

Alain, après avoir serré la main à M. Vaillant, restait immobile devant sa petite-fille et semblait regarder comme en extase...

Madeleine s'aperçut de ce manège et prit plaisir à détruire les effets de ce comédien.

Elle dit tout haut :

— On croirait, mon cher, à vous voir regarder mademoiselle, que vous ne l'aviez jamais remarquée.

— Vous vous trompez, ma cousine; mais toutes les fois que j'ai eu l'honneur de rencontrer à nouveau Mlle Amélie, je trouve chez elle une grâce nouvelle et un charme de plus.

— Comme il est adroit, pensa Madeleine, et surtout à craindre !

Amélie se sentait emportée à la dérive du bonheur,

Mlle de Mauclerc lui apparaissait majestueusement belle. Ses cheveux splendides la couronnaient comme d'un nimbe. Quand elle se penchait dans sa longue robe bleu d'azur, elle semblait une liane flexible que le vent ploie et caresse doucement. Elle savait que Jean viendrait ; à elle seule il l'avait appris, et, pour le bien-aimé, elle s'était décidée à s'occuper un peu de sa beauté.

Il faut avouer que la duchesse et elle, quand toutes deux s'avancèrent dans le salon, avaient le plus grand air du monde

Vaillant, en les regardant se mouvoir et parler, comprenait que ces gens étaient d'un autre sang et d'une autre race que lui.

Contraste étrange ; cet homme si vieux était l'avenir, et cette belle jeune femme représentait le passé !

Alain de Mauclerc semblait le plus beau et le plus accompli des gentilshommes.

M. de Saint-Ivon lançait, de temps en temps, à Madeleine, un regard qui semblait dire : « Ne t'inquiète pas, ma chère, soyons bien tranquilles à son sujet ; nul n'est plus certain que ce gaillard-là de sa victoire.

Vaillant, s'étant rapproché, lui demanda :

— M. Leroux viendra-t-il ?

— Je l'ignore.

Et, à part lui, le chevalier se disait : « Après l'algarade d'aujourd'hui, je crains fort qu'il n'ait point l'esprit en joie. »

Pourquoi le vieux désirait-il tant la présence de cet inconnu ?

Il n'eût su se l'expliquer, mais il lui semblait que, chez lui, cet homme serait un allié, un auxiliaire contre... l'autre.

Il aurait voulu faire comprendre au marquis qu'il était édifié sur son genre de vie et qu'il connaissait sa conduite. Ce découvert lui inspirait de la répulsion. Il le regardait déjà comme son ennemi, et tous ces gens titrés lui faisaient l'effet d'une bande de vautours planant au-dessus de sa tête et combinant leurs plans pour lui ravir sa chère petite-fille.

La duchesse se montrait charmante.

Ayant prié Amélie de s'asseoir près d'elle, elle semblait ne pouvoir s'occuper d'autre chose que de sa beauté et de sa grâce.

— Quel âge avons-nous, chère petite ?

— J'ai dix-huit ans, madame.

Puis tout d'un coup :

— Est-ce que je vous plais ? Est-ce que vous m'aimerez ?

Tout cela fut prononcé avec un laisser-aller et une nonchalance rappelant des siècles évanouis.

— Oh ! oui, madame, murmura la pauvre petite.

Alors la douairière l'attira vers elle d'un geste si altier et si protecteur, qu'elle semblait déjà prendre possession d'elle.

— Regardez-donc, disait tout bas le chevalier à Madeleine ; ne trouvez-vous pas que ma sœur est parfaite ?...

— Dans son rôle, oui.

Et tous deux qui, d'habitude, se comprenaient toujours si bien, se mirent à suivre le manège de la duchesse.

— Croyez-vous qu'on pourrait penser que nous sommes à la veille d'être saisis vendus et mis sur la paille ?

— Ma fille, je le penserais si je ne le savais pas aussi bien que vous, rien qu'en voyant les grâces de ma sœur.

La porte s'ouvrit et le valet annonça :

— M. Poirier.

Le banquier serra la main à Vaillant, embrassa Amélie et, ensuite, s'avança vers la duchesse.

— Monsieur Poirier, j'ai été au désespoir de ne m'être point trouvé à l'hôtel, lors de votre dernière visite.

— Les regrets ont été de mon côté, madame.

— Compensés par la présence de ma nièce.

— J'ai eu l'honneur, en effet, de rencontrer mademoiselle.

Et alors, s'avançant vers Madeleine, il la salua de la plus respectueuse façon, mais avec une nuance de froideur que remarqua très bien la jeune femme.

— Monsieur Poirier, je vous remercie de votre lettre de tantôt

Il s'inclina sans rien dire.

— Pardonnez-moi si je ne vous ai pas fait de réponse. Je n'ai pas été libre d'agir à ma guise.

Poirier se trouva en face d'Alain, qui lui tendait la main.

— Voulez-vous, mon cher, que nous ne causions d'affaires que demain ?

Au même instant Jean Leroux parut.

En apercevant son frère, Alain comprit que la lutte n'était plus possible et qu'il allait être obligé de s'avouer vaincu.

D'un côté, M. Poirier; de l'autre, Jean, qu'il regardait s'avançant dans le salon. Tôt ou tard, ces deux hommes devaient se joindre et de leur contact allait jaillir la foudre !

Il restait là, hébété, stupide.

Il lui prit une folle envie de s'évader, de fuir.

Non, il fallait demeurer, parler, faire figure.

Quel supplice !

Il ignorait l'incident Suleau. Quand il était rentré à l'hôtel, revenant de chez Mme de Mersenne, son frère en était parti déjà.

M. Vaillant s'empressa, la main ouverte, au-devant de M. Leroux.

Jean s'inclina devant sa mère, serra la main de M. de Saint-Ivon et fut salué par le plus gracieux sourire venant de Madeleine.

Le vieillard appela sa petite-fille.

— Viens, mignonne, que je te présente à M. Jean Leroux.

Amélie s'avança, et fit au voyageur le plus chaleureux accueil. Vivement impressionné par tant de grâce et de candeur, Jean se tourna vers sa cousine et son regard exprima tout l'admiration qu'il éprouvait pour Amélie.

(*A suivre.*) Louis Davyl.

Voir AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE

Pour Châles Deuil Été, Grenadines